

**Question orale de M. Desmet : Véhicule non immatriculé.**

**M. Desmet** rappelle que, depuis plusieurs mois, une voiture fortement accidentée de marque Peugeot est stationnée rue Engeland, entre la gare de Calevoet et la chaussée de Saint-Job.

Ce véhicule est dépourvu de plaques d'immatriculation. A-t-on, pour autant, quelques précisions à son sujet ?

Le Collège pourrait-il préciser les raisons qui empêchent son retrait de la voie publique ?

**M. le Président** répond que ce véhicule a été bloqué sur place à la demande du Parquet. La police a déjà établi plusieurs procès-verbaux subséquents afin de solliciter des instructions mais ces demandes sont demeurées sans réponse. Tant que le Parquet n'autorise pas l'enlèvement du véhicule, il doit rester là. La situation de la rue Engeland se produit aussi dans d'autres quartiers de la commune.

**M. Desmet** précise que cette situation est d'autant plus regrettable que ce véhicule sans immatriculation est régulièrement vandalisé.